
	CONTRAT D'ENGAGEMENTS A.M.A.P. PAINS Du 04 novembre 2021 au 28 avril 2022	
--	--	---

1

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la **charte des AMAP** de mars 2014 signée par chaque amapien-ne et chaque paysan-ne, et notamment :

ENGAGEMENTS DE L'AMAPIEN-NE :

- ✓ Être adhérent-e à l'association «Graine d'AMAP».
- ✓ Pré-financer la production.
- ✓ Assurer au moins une permanence sur le lieu de livraison.
- ✓ Se rendre au moins une fois sur la ferme pendant la saison d'engagement.
- ✓ Gérer le partage éventuel de son panier. Planifier ses retards et absences aux livraisons. (en cas d'absence non prévue, aucun remboursement ne sera opéré, l'AMAP donne le panier au Secours populaire)

ENGAGEMENTS DU PAYSAN BOULANGER PARTENAIRE :

- ✓ Livrer chaque semaine des pains de qualité, produits localement
- ✓ Être présent sur le lieu de livraison.
- ✓ Accueillir les adhérents sur sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement.
- ✓ Être transparent sur le mode de fonctionnement de fixation du prix et sur ses méthodes de travail.

ENGAGEMENTS COMMUNS :

- ✓ Participer aux réunions de bilan de fin de saison.
- ✓ Informer le collectif des soucis rencontrés.
- ✓ Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole. (aléas climatique, ravageurs etc ...).

COORDONNEES DE L'AMAPIEN-NE

NOM – Prénom :	N° de Téléphone :
ADRESSE :	ADRESSE MAIL :

CHOIX DE PANIER-S :

Type de panier	Tarif	Quantité hebdo.	Coût hebdo.	Total session
Pain à la discrétion du boulanger (choisi par Hervé)	Fantaisie (parmi les 10 au verso)	3,50 €		
	Gros pain (parmi les 4 au verso)	4,70 €		
	Sans gluten (parmi les 5 au verso)	4,80 €		
	Brioche (parmi les 3 au verso)	4,60 €		
Pain toujours le même (voir la liste et prix au verso)				
Total				

PERIODE DES LIVRAISONS :

➔ Du jeudi 04 novembre 2021 au 28 avril 2022

➔ SAUF les Jeudis 23/12 – 30/12 – 10/02 – 17/02 -14/04 – 21/04

➔ 20 livraisons de paniers

LIEU & HORAIRES DES LIVRAISONS:

17h45)

- ➔ devant le Grain de Café place St Médard à Creil
- ➔ De 18h à 19h30 (présence des personnes de permanence à

1	Les pains d'Hervé (prix ci-dessous, si toujours le même)	Montant *
1	Panier « Pain fantaisie » contenant l'un des pains suivants, à la discrétion du boulanger - Pain raisins noisettes 600g - 4,90 € - Pain aux graines de sésame 500 g - 3,30 € - Pain aux châtaignes (selon saison) 300 g - 3,70 € - Pain aux olives vertes 300 g - 2,70 € - Pain aux graines de lin 500 g - 3,40 € - Pain d'épeautre (T 110) 500 g - 4,00 € - Pain au kamut (graine ancienne d'Egypte) 500 g - 3,80 € - Pain aux graines (tournesol, pavot, lin, anis) 500 g - 3,50 € - Pain aux noix 500 g - 3,90 € - Pain aux 5 céréales (farines de froment, épeautre, sarrasin, orge, seigle) 500 g - 3,30 €	3,50 €
	Panier « Gros pain » contenant l'un des pains suivants, à la discrétion du boulanger - Pain bis T80 1kg - 4,80 € - Pain complet T110 - 1 kg - 4,90 € - Pain intégral T 150 1kg - 4,90 € - Boule de campagne T65 - 1 kg - 5,00 €	4,70 €
	Panier « brioche » contenant l'une des brioches, à la discrétion du boulanger - Brioche aux raisins 350 g - 4,80 € - Brioche nature 350 g - 4,80 € - Brioche au chocolat 350 g - 5,30 €	4,60 €
	Panier « Pain sans gluten » contenant l'un des pains suivants, à la discrétion du boulanger - Pain au sarrasin * 450 g / 500 g - 4,90 € - Pain aux châtaignes * 450 g / 500 g - 4,90 € - Pain au maïs * 450 g / 500 g - 4,90 € - Pain au souchet (tubercule) * 450 g / 500 g - 5,20 € - Pain au quinoa * 450 g / 500 g - 5,20 € * Ingrédients complémentaires « pain sans gluten » : farines de riz, de guar, fécule de pomme de terre, huile d'olive, sucre de canne, eau, sel, levure	4,80 €
	Complément : « Pain toujours le même » - Pain intégral moulé 600 g - 3,40 € - Baguette tradition française bio normande - 1,10 € - Pain de campagne T65 500 g - 2,80 €	
	T : taux de glutage : séparation farine et son	
	* Prix pour les pains et brioches « à la discrétion du boulanger »	

Modalités de règlement chèques à l'ordre de **Sarl Le Fournil du Taillis** – Nombre de chèques : 1 – 2 – 3 – 6

	Montant	Encaissement		Montant	Encaissement
1		Novembre	6		Décembre
2		Janvier			Février
3		Mars			Avril

RÉFÉRENTES du contrat pain : Josette Fourcroy : 03 44 71 40 15 – Christiane Hourquebie : 06 81 53 71 44

Signatures			
L'Amapien-ne		Le boulanger Hervé Quéra	
Fait à :	Date :	Fait à :	Date :

En cas de non livraison : prévenir J. Fourcroy et préciser la date souhaitée pour la récupération (josette.fourcroy@hotmail.fr)